



Communiqué de presse DH/4847

**Instance permanente sur
les questions autochtones**

11^e séance – après-midi

**LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LE SORT DES
AUTOCHTONES DÉPEND DE LA COLLECTE ET DE LA DISSÉMINATION DE DONNÉES
FIABLES**

**Les représentants des peuples autochtones dénoncent l'exploitation de leurs
terres ancestrales et leur exclusion de la vie politique, économique et sociale**

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a poursuivi aujourd'hui ses discussions sur les droits humains des autochtones, la situation des femmes et des enfants autochtones ainsi que sur la collecte et la ventilation de données sur ces peuples.

Il est ressorti de l'examen de ces questions que les statistiques concernant les populations autochtones et les groupes ethniques, notamment dans les domaines démographiques et sanitaires, sont rarement établies de manière systématique, et que les données et les éléments d'appréciation des questions de santé, d'éducation, et de bien-être économique et social des groupes autochtones étant peu représentatifs, ne peuvent donc influencer comme elles le devraient sur les politiques.

Dans son intervention, le représentant de l'Australie a indiqué que de nombreux obstacles se posaient à la collecte des informations concernant les populations autochtones. L'Australie et un certain nombre de pays qui se sont lancés dans ce type d'opérations sont arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de standardiser la méthode de collecte des données de manière à ce qu'elle reste la même quels que soient le lieu, le moment, la question à laquelle il faut trouver une réponse, ou la communauté concernée. Un autre impératif est de faire en sorte que l'analyse des résultats obtenus mette en lumière les besoins des communautés autochtones et les problèmes qu'elles rencontrent. En matière de santé par exemple, un des documents soumis à la session de l'Instance permanente par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), explique que celle-ci ventile les données sanitaires en fonction du sexe, de l'âge et bien souvent, du niveau de pauvreté et de l'origine ethnique. Les projets menés par l'OMS en collaboration avec les pays où elle intervient sont conçus pour soutenir la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, sur la réalisation desquels se sont focalisés les débats de l'Instance afin de voir comment les populations en bénéficieraient.

Intervenant cet après-midi, le représentant du Canada, faisant référence au Sommet mondial sur la deuxième réunion de ce sommet –la phase 2 qui se tiendra à Tunis à la fin de l'année-, a mis l'accent sur la question de la « connectivité » et de la transmission et de la ventilation des informations et des données. Il a indiqué que son pays avait accueilli au mois de mars dernier la Conférence autochtone de planification thématique du Sommet. Le représentant canadien a encouragé l'Instance permanente à s'assurer que les questions relatives à l'amélioration des conditions des peuples autochtones soient prises en compte dans les résultats de la phase 2 du Sommet.

Répondant à différents reproches faits par les groupes autochtones aux États en ce qui concerne les droits de l'homme, un certain nombre de délégations, dont celles de l'Indonésie, de la Colombie et du Bangladesh ont expliqué les politiques de leurs gouvernements. Aux demandes répétées de certaines coalitions de populations autochtones concernant le statut de certains territoires, le représentant indonésien a dit qu'aucun problème de décolonisation n'existait sur le territoire de son pays, y compris en Papouasie occidentale, à Aceh ou aux îles Moluques. L'Indonésie a par contre fait beaucoup de progrès dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, les Indonésiens ayant pour la première fois élu au suffrage universel direct leur Président, il y a quelques mois. Cette amélioration de la gouvernance se poursuivra au niveau des provinces, a assuré le représentant. La représentante du Bangladesh a défendu son Gouvernement contre les accusations d'intolérance contre les groupes minoritaires et de favoritisme en faveur d'une partie de la majorité musulmane portées contre lui par les représentants des autochtones et a estimé que les informations évoquées ne s'appuyaient pas sur des faits avérés.

La plupart des revendications et des doléances exprimées aujourd'hui par les représentants des populations autochtones avaient trait au contrôle de leurs terres ancestrales et des ressources qui en sont extraites. Les droits des groupes natifs, minoritaires, sont régulièrement ignorés dans la plupart des pays, ont-ils relevé en citant de nombreux exemples. Le Gouvernement du Chili a ainsi été exhorté à rendre justice à l'une de ses minorités indiennes qui aurait été spolié de ses terres au profit de compagnies multinationales, tandis que le représentant des Ogoni du delta du Niger lançait un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur le Gouvernement du Nigéria et qu'un représentant des Ainu d'Hokkaido se plaignait de l'exclusion dont souffrirait son peuple et de la situation de pauvreté dans laquelle il vit au Japon.

L'Instance permanente sur les questions autochtones poursuivra ses travaux demain, mercredi 25 mai, à 10 heures.

PRIORITÉS ET THÈMES ACTUELS

DIALOGUE SUR LES DROITS DE L'HOMME; COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET VENTILATION DES DONNÉES RECUEILLIES; SUIVI DES QUESTIONS LIÉES À DES THÈMES SPÉCIAUX ANTÉRIEURS « LES ENFANTS ET LA JEUNESSE AUTOCHTONE » (2003) ET « LES FEMMES AUTOCHTONES » (2004)

M. FRED CARON (Canada) a indiqué qu'à titre de suivi des thèmes et des points à l'ordre du jour précédents de l'Instance permanente et d'autres entités des Nations Unies, son pays a également participé récemment à plusieurs réunions d'experts. Il a aussi pu encourager la participation de plusieurs femmes autochtones à la 49^e session de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies. Il a applaudi la décision de l'Instance permanente en 2003 de faire de la « connectivité » une priorité dans le cadre de la phase 1 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). En prévision de la phase 2 du Sommet mondial qui se tiendra en Tunisie en novembre prochain, le Canada a accueilli à Ottawa la Conférence autochtone internationale de planification thématique liée au SMSI, en mars 2005. Cette conférence a attiré des représentants de plus de 30 pays et de plusieurs organisations internationales, y compris de l'Instance permanente. Le Canada encourage l'Instance à continuer à jouer un rôle de chef de file dans le domaine des questions autochtones en s'assurant que ces questions soient prises en compte dans les résultats de la phase 2 du SMSI. Le Canada s'engage à continuer à appuyer le rôle des peuples autochtones et les questions connexes aux forums internationaux.

La représentante de l'Association canadienne des femmes autochtones a rappelé la nécessité d'inclure les femmes et les enfants autochtones dans les priorités de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, qui a commencé en janvier 2005. Elle a souhaité que l'Instance présente ses recommandations afin de les inclure dans les priorités de cette deuxième Décennie. Selon elle, l'ECOSOC doit faire en sorte que 2006 soit consacrée aux femmes autochtones, que des mesures spécifiques aux femmes autochtones soient mises en œuvre durant cette décennie. L'ECOSOC doit créer un mécanisme avec la participation des femmes autochtones pour s'assurer que les recommandations de l'Instance et les objectifs de la Décennie sont bien mis en application.

M. WARREN SNOWDON, Membre du Parlement australien, a déclaré qu'il était essentiel de disposer de données et de statistiques fiables afin de mieux concevoir des programmes de soutien au bénéfice des peuples autochtones. L'Australie a fait des efforts en ce domaine malgré de nombreuses difficultés. Ces données doivent être homogénéisées et elles doivent être présentées sous un format adéquat. Les autochtones définissent leur identité de diverses manières, selon qu'ils vivent dans une région ou une autre de la planète. En Australie, on leur pose des questions ayant trait à leurs origines, par exemple « Vous définissez-vous comme des Aborigènes? Et pourquoi? ». À partir de là on peut alors leur poser d'autres séries de questions ayant trait à leurs conditions de vie. L'objectif final est d'identifier les désavantages dont souffrent les autochtones par rapport à leurs compatriotes. Le rapport que publie chaque année l'administration australienne sur cette question contient des indications et des recommandations sur la manière dont on pourrait mesurer les programmes gouvernementaux destinés à améliorer la situation scolaire, sanitaire et éducationnelle des enfants et des femmes autochtones, a indiqué M. Snowdon.

La représentante du Forum des femmes autochtones d'Asie du Sud a affirmé que les conflits qui perdurent en Asie du Sud ont des incidences extrêmement négatives sur les populations autochtones, et notamment sur les femmes et les enfants. Les dirigeants autochtones sont victimes de manière disproportionnée des politiques de « lutte contre le terrorisme », a-t-elle dit. Les pratiques culturelles et sociales autochtones sont perçues comme des menaces à l'ordre public par les autorités nationales. Les enlèvements d'enfants à des fins d'interrogatoire ou de recrutement forcés dans les forces armées sont des pratiques courantes. Nous demandons au Népal et au Bangladesh de respecter les droits des autochtones et leur identité, a indiqué la représentante.

Mme ISHRAT JAHAN AHMED (Bangladesh) a répondu aux critiques lancées hier par plusieurs associations autochtones du Bangladesh, notamment concernant les manquements répétés à la défense des droits de l'homme dont sont victimes les peuples autochtones. Elle a affirmé que la Constitution du Bangladesh prenait en compte les minorités ethniques du pays qui, a-t-elle ajouté, ont pleine liberté de religion, de culture, et qui bénéficient d'avantages économiques et sociaux, de prestations spécifiques et de quotas pour les emplois dans la fonction publique.

La représentante de l'Association Yaaku Peoples (Afrique orientale) a rappelé toutes les attaques dont les femmes autochtones sont victimes en Afrique orientale et a cité notamment les viols commis par des soldats britanniques au Kenya. Il faut selon elle que l'Instance exerce une pression sur les gouvernements kenyan et britannique pour protéger ces femmes et pour qu'elles obtiennent réparation. Elle a également demandé que les femmes autochtones africaines aient une place dans les organes de prise de décisions autochtones et qu'elles soient protégées de toute exploitation. Les institutions des Nations Unies devraient fournir, selon elle, un appui financier pour aider à pleinement participer à tous les aspects de la vie de leurs communautés.

M. TAMLA UKYAB (Népal) a déclaré que le Gouvernement du Népal avait préparé des réponses aux recommandations émises par la troisième session de l'Instance. Ces réponses seront fournies au Secrétariat en temps voulu. Le Népal a pris un certain nombre de mesures dans les domaines de l'éducation, de la santé, des droits de l'homme, de la culture, et de l'avancement économique des populations autochtones. La Constitution du Népal interdit toutes les formes de discrimination à l'égard des minorités dans tous les domaines, et chaque communauté a le droit de protéger et de promouvoir sa langue, sa religion, sa culture et ses modes d'expression. Depuis sa création par une loi en 2002, la Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones s'est attachée à promouvoir les intérêts des populations indigènes, a indiqué M. Ukyab. Mais les efforts déployés par le Gouvernement du Népal ont été ralentis par les nombreux actes de terrorisme et par le conflit larvé qui mine le développement du pays.

La représentante du Consultaría de los Pueblos Indígenas en el Norte de México a indiqué que cette organisation appuierait tous les travaux de l'Instance visant à assurer une plus grande justice aux femmes des groupes autochtones.

M. PHAM HAI ANH (Viet Nam) a déploré le fait que l'Instance ait été utilisée par une poignée d'individus qui ont des intérêts politiques pour proférer des attaques à l'encontre de son Gouvernement. Le Viet Nam est multiethnique et multireligieux, a-t-il affirmé. De par son histoire nationale, il a une forte tradition de coexistence entre les ethnies. Il a estimé à 20 millions le nombre d'autochtones dans son pays, soit un quart de la population et tous pratiquent la religion et suivent les coutumes qu'ils souhaitent. Le représentant a assuré que le Viet Nam faisait tous les efforts possibles pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des programmes ciblés notamment sur les populations éloignées dans les campagnes, et en particulier les différentes ethnies. Depuis son indépendance, le Viet Nam a mis en place une politique de solidarité entre les peuples qui préserve les droits de tous les groupes ethniques, a-t-il affirmé. Il a mis en avant l'importance de la coopération internationale dans le domaine du dialogue sur les peuples autochtones et a estimé que les délibérations et recommandations de l'Instance devaient être fondées sur des faits véridiques et a souhaité que celle-ci prenne des mesures contre les abus de certains groupes activistes.

En réponse à des accusations proférées hier, Mme Angela HOLGUIN (Colombie) a affirmé que la politique du Gouvernement colombien n'avait jamais nui à ses peuples autochtones. Au contraire, a-t-elle estimé, le Gouvernement a pris des mesures pour faire face aux effets de la guerre civile sur les populations autochtones. Les autochtones bénéficient d'un programme de santé et d'entreprises communautaires et ils sont consultés pour les projets d'exploration pétrolière. Il y a un nombre limité d'enrôlements dans l'armée et après plusieurs rencontres entre le Président colombien et des groupes ethniques divers, des mesures ont été prises afin d'élucider de nombreux homicides et enlèvements d'autochtones. La résistance civile et pacifique des autochtones est par ailleurs encouragée. La proportion d'enfants autochtones scolarisés a grandement progressé, de même que la formation des jeunes qui bénéficient de programmes de bourses.

M. MUHAMAD ANSHOR (Indonésie) a déclaré que son pays était en train de mener des réformes afin de corriger les erreurs du passé dans le domaine des droits de l'homme. L'Indonésie compte respecter les engagements pris au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les droits de l'homme, et le droit à la propriété de la terre, qui est particulièrement important pour les populations autochtones, sont au premier plan de la réforme. En vue de faciliter le règlement de ses problèmes régionaux, l'Indonésie compte, dans le cadre de son processus d'approfondissement de la démocratie, mieux reconnaître les identités de ses différentes composantes ethniques. Il y a quelques mois, les Indonésiens ont pu, pour la première fois de l'histoire de leur pays, élire directement leur Président. Ce mouvement va s'étendre aux pouvoirs régionaux. L'Indonésie est en train de devenir la troisième plus grande démocratie du monde, a estimé le représentant. Hier, quelqu'un a dit que l'Indonésie devait rouvrir la question de la décolonisation de la Papouasie occidentale, a relevé le représentant en ajoutant que pour son pays, ce chapitre était clos, « la décolonisation de ce territoire s'étant achevée il y a 30 ans ».

La représentante de l'Organisation internationale des droits des femmes a regretté que la « question du Nagorny-Karabakh », où les droits des autochtones arméniens ont été systématiquement violés par les Turcs lors du « génocide » qu'ils ont commis contre les Arméniens, soit ignorée par la communauté internationale. Les Arméniens subissent aujourd'hui dans la même indifférence les attaques de l'Azerbaïdjan. Nous demandons à tous les groupes autochtones de se montrer solidaires des Arméniens, que les Nations Unies classifient faussement comme un peuple européen. Les Arméniens se définissent eux-mêmes comme un peuple proche de ceux du Moyen-Orient, a fait remarquer la représentante.

Le représentant du Consejo de Todas la Tierras a recommandé à l'Instance de demander une réunion de suivi visant à déterminer la manière dont les Nations Unies peuvent aider les États à appliquer les recommandations du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. Aucun dialogue n'a eu lieu depuis la présentation du rapport il y a un an, a-t-il déploré. Même si les recommandations n'ont pas de caractère contraignant, leur non mise en œuvre doit nous inquiéter, a-t-il estimé. L'Instance pourrait assurer la transmission des informations aux organismes chargés de la protection des droits de l'homme, collecter les informations sur la mise en œuvre des recommandations, dialoguer avec les organes conventionnels des droits de l'homme en vue de la protection des droits des peuples autochtones.

La représentante de la Fédération népalaise des nationalités autochtones a rappelé la condition difficile des femmes népalaises, notamment en raison du conflit armé qui sévit dans le pays. Leurs droits sont bafoués, elles sont violées, menacées, déplacées, a-t-elle rappelé. Elle a demandé à l'Instance de reconnaître leur situation particulière, de reconnaître les viols commis comme arme de guerre en tant que crimes contre l'humanité, d'incorporer le point de vue des femmes autochtones dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a conclu en invitant le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones à se rendre au Népal pour faire un rapport sur les femmes autochtones.

La représentante du Projet de la mémoire historique a accusé le Gouvernement du Chili d'utiliser une loi antiterroriste pour faire taire les groupes autochtones qui revendiquent leurs terres ancestrales. Les autorités chiliennes se sont accaparées ces terres pour en faire don à de grandes compagnies multinationales afin d'attirer les investissements. Le Projet de la mémoire historique demande au Chili de reconnaître le génocide dont a été victime le peuple autochtone originaire des terres contestées.

La représentante du Caucus des peuples autochtones des Caraïbes a attiré l'attention de l'Instance sur la nécessité de faire figurer dans sa déclaration finale la question des terres des peuples autochtones et du contrôle de leurs terres, jamais encore exploitées à leur avantage. La loi « amérindienne » mise en place par le Gouvernement du Guyana doit être révisée, et les dispositions qu'elle contient sur la question des terres doivent être abolies, a dit la représentante. Tous les pays de la région des Caraïbes devraient adopter des amendements constitutionnels afin de reconnaître la place et le statut particulier que les populations autochtones devraient avoir dans ces États, a dit la représentante demandant à l'Instance de transmettre cette recommandation.

Le représentant du Conseil indien de l'Amérique du Sud a demandé que la liberté de la presse soit protégée et que les droits de l'homme soient défendus dans les pays sud-américains. Il a notamment évoqué l'attitude d'entreprises multinationales qui bafouent les droits des peuples autochtones sans jamais n'avoir aucun compte à rendre aux États et encore moins aux organisations représentatives des peuples autochtones.

Le représentant de l'Association pour la nutrition, l'éducation et la santé (Andes Pérou) a déploré que les ressources minières soient pillées par les multinationales avec la complicité des gouvernements et de certains autochtones eux-mêmes. Dans ces conditions, comment être libres et ne pas vivre dans la misère quand on appartient à un peuple autochtone? a-t-il demandé. Il faut réfléchir, selon lui, à la situation des peuples autochtones dans la dynamique sociopolitique des pays, il faut changer les modèles économiques et permettre aux approches des gouvernements et des peuples autochtones se rejoindre. Le représentant a également recommandé que soient fixés des indicateurs de résultats pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'ECOSOC, a-t-il suggéré, devrait nous y aider.

Le représentant du Mouvement pour la survie des populations ogoni a dit que les peuples du delta du Niger continuaient d'être exploités. Ken Saro Wiwa a perdu la vie il y a quelques années pour avoir voulu défendre les intérêts de son peuple contre les sociétés pétrolières, notamment la société Shell, qui collabore avec les différentes autorités gouvernementales du Nigéria. L'administration nigérienne viole constamment les droits du peuple ogoni et des autres ethnies du delta du Niger, les faisant vivre dans une situation d'insécurité constante. Les expropriations forcées, les démolitions de maisons et la destruction des champs et des cultures des populations ogoni se poursuivent malgré toutes les tentatives de médiation, a dit M. Pyagbara.

Au nom de la Commission juridique pour le développement autocentré des peuples autochtones des Andes, un représentant a demandé à l'Instance d'inviter le Bureau de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à encourager l'organisation de séminaires sur le droit des populations autochtones et l'administration de la justice.

Le représentant de l'Association Taypi Ceque/Human Rights a estimé que l'Instance devait considérer les droits de l'homme collectifs et les droits de l'homme individuels. Si l'on reconnaît les droits de l'homme collectifs, a-t-il poursuivi, il faut adopter une déclaration sur le respect des droits des peuples autochtones et élaborer des instruments juridiques nationaux et internationaux. Il faut aussi, pour en assurer le respect, créer des mécanismes au niveau international, composés en partie d'autochtones.

La représentante de la Fédération Khmer Kampuchea Krom a demandé que les Nations Unies envoient au Viet Nam des missions et des aides pour les milliers de Khmers Krom qui font face à la famine et qui sont sans logement. Il faut également selon elle envoyer des équipes de médecins afin d'étudier une « épidémie » de cécité dont sont victimes les Khmers Krom. Elle a également demandé à l'Instance de demander la nomination d'un Rapporteur spécial pour le Viet Nam. Elle a souhaité que toutes les institutions financières internationales mettent fin à leur aide au Viet Nam, le Gouvernement ne respectant pas son engagement de préserver les droits des Khmers Krom. Elle a enfin recommandé à l'Instance de demander aux organisations des Nations Unies de travailler avec les Khmers Krom et non pas uniquement avec le Gouvernement communiste vietnamien.

La représentante du Caucus latino-américain a dénoncé le modèle économique imposé aux pays d'Amérique latine. Ces politiques entraînent l'ethnocide des populations autochtones, a-t-elle dit en citant la destruction des terres et de l'environnement causée par les industries d'extraction des ressources minérales, et la surexploitation des terres destinées à la production des produits agricoles destinés aux marchés mondiaux. L'Instance devrait examiner le lien qui existe entre la mise en œuvre du « Plan Action 21 », relatif au développement durable, et la sauvegarde des terres et des ressources des populations autochtones, a dit la représentante. Une plus grande participation de femmes autochtones aux travaux des différents organes et forums pourrait faciliter une meilleure prise en considération des difficultés que rencontrent ces femmes, a-t-elle estimé.

Le représentant de Na Koa Ikaika Ka Lahui Hawaii a demandé à l'Instance d'accorder de l'importance aux recommandations faites par le Caucus du Pacifique. Il a demandé que les questions relatives à la Papouasie occidentale, à Guam, à la Polynésie « française » et à Hawaï soient examinées sous un angle de décolonisation. Alors qu'ils ferment des bases militaires sur leur territoire, les États-Unis font le contraire à Hawaï, que l'on présente faussement comme un paradis terrestre, alors que derrière les belles images touristiques, les autochtones d'Hawaï se meurent, a dit le représentant. 45% des autochtones hawaïens survivent grâce aux bons d'alimentation que leur distribuent les services sociaux, a indiqué le représentant. Cette réalité est loin de l'image idyllique que le Gouvernement américain veut donner de la vie dans l'archipel hawaïen, et nous lui demandons de fermer ses bases militaires et de restituer aux populations les terres dont il les a privées.

La représentante de l'Institut autochtone brésilien a rappelé que les droits humains des peuples autochtones n'avaient jamais été reconnus au niveau international alors que les violations de ces droits se poursuivent et parfois même s'aggravent. Les Nations Unies doivent défendre les droits de l'homme des peuples autochtones a-t-elle insisté. Elle a demandé à l'ECOSOC de recommander l'adoption rapide de la déclaration sur les droits de l'homme des peuples autochtones. Elle a également demandé que l'instance exhorte les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail à le faire au plus vite.

La représentante du Conseil sami a expliqué comment la Norvège avait accepté de négocier avec le peuple sami. Les négociations sont terminées et les parties sont parvenues à un accord. Cet après-midi, le Parlement norvégien a adopté une loi reconnaissant les territoires sami dans le nord de la Norvège. Elle a félicité la Norvège pour la tenue des discussions dans le respect du principe de consentement préalable. Elle a par ailleurs souligné l'action des gouvernements norvégien, finlandais et suédois qui négocient la mise en place d'une convention pour garantir les droits des sami. La convention sami viserait à défendre autant que possible les territoires sami. La représentante a déploré que ce projet n'associe pas la Russie et la population sami qui vit sur le territoire russe. Elle a conclu en soulignant qu'une telle convention

pourrait servir d'exemple de bonne pratique et contribuer à améliorer la défense des droits des peuples autochtones.

Le représentant de l'Association des Ainu de Hokkaido (Japon) a dit que le Gouvernement japonais n'a jamais rien fait pour améliorer le sort du peuple Ainu. Les terres des Ainu ont été confisquées par le Japon, et les enfants Ainu n'ont pas le même accès à l'éducation que les autres enfants japonais. Les Ainu n'ont plus accès aux services sociaux, suite à la privatisation de ces derniers. Il est douteux que les Ainu puissent bénéficier dans un proche avenir d'un niveau de bien-être égal à celui que fixe l'ONU à travers la réalisation des OMD, a dit le représentant.

Le Chef de l'Organisation des Chefs traditionnels du Sud, a dit que les nations autochtones, au nom desquelles il a pris la parole, ne se reconnaissaient ni comme américaines ni comme canadiennes. Nous nous considérons comme des peuples vivant sous occupation depuis plusieurs siècles, a-t-il indiqué. Malgré le fait que l'on nous ait dépossédé de nos terres, nous nous considérons comme des peuples souverains et parlons en tant que tels, malgré les conditions de vie difficiles que nous ont imposées les peuples qui nous occupent, a dit le représentant. Les peuples « amérindiens » ne se sont jamais départis de leur vraie nationalité, malgré les tentatives faites par le Département des affaires indiennes du Canada, a-t-il indiqué en soulignant que le Gouvernement canadien n'avait pas le droit de parler au nom des peuples autochtones.

Après avoir rappelé la situation des indiens en Amérique du Nord, privés de leurs droits et de leurs terres, la représentante de Partnership for Indigenous Peoples Environment a exigé une régularisation urgente des migrants autochtones, le respect des droits du travail. Elle a demandé aux Nations Unies d'exiger le respect des droits de l'homme aux zones frontalières entre les États-Unis et le Mexique et entre les différents pays d'Amérique du Sud. Elle a réclamé la liberté de mouvement, le droit à vivre sur les terres ancestrales et le droit des peuples autochtones à ne pas être déplacés. Elle a plaidé pour le respect de leurs droits collectifs. Elle a souhaité que les Nations Unies s'assurent que les droits socioéconomiques et culturels des peuples autochtones sont respectés et que les peuples déplacés peuvent récupérer leurs terres. Enfin, elle a demandé un dédommagement pour les familles des autochtones disparus du fait de violences politiques.

Le représentant du Congress of Aboriginal Peoples - Human Rights a estimé à près de 400 000 le nombre d'indiens qui, au Canada, n'ont aucun statut. Les politiques fédérales ont séparé nos familles, a-t-il déploré, mettant l'accent sur la Loi C-31 selon laquelle c'est le Gouvernement fédéral qui décide qui est autochtone et qui ne l'est pas, sans aucune consultation des peuples autochtones eux-mêmes. Le statu quo n'est pas une option, a-t-il lancé.

La représentante du Conseil des Inuits polaires a dit que le territoire dans lequel vivent ces populations avait été transformé en zone d'entraînement des armées de l'air du Canada et des pays qui leur sont alliés. La pollution par le bruit, que causent les avions volant à basse altitude à vitesse supersonique, et la construction d'installations militaires ont détruit les territoires de chasse des populations inuites, a indiqué la représentante.

Le représentant du Peace Campaign Group a dit que les informations fournies par la délégation du Bangladesh étaient fausses et trompeuses. Le Bangladesh est tombé entre les mains de factions politiques extrémistes, a dit le représentant. L'intolérance du Gouvernement, qui est influencé par des groupes politiques islamistes, est patente depuis les dernières élections. La discrimination religieuse et le désir d'accorder des avantages économiques et politiques à la population bangladaise la plus « blanche » et islamisée, sont régulièrement dénoncés par des groupes de la société civile, a dit le représentant. L'ONU devrait envoyer un rapporteur spécial sur les droits de l'homme au Bangladesh et envisager des mesures de sanctions contre le Gouvernement.

Le représentant d'Asian Indigenous Peoples Pact a dénoncé la politique de génocide envers les peuples autochtones. Il a demandé que l'Instance fasse en sorte que les cultures aborigènes soient défendues et a réclamé que soit mis fin au génocide racial dont les peuples autochtones sont victimes.

Le représentant de United Confederation of Taino Peoples a mis l'accent sur le droit à l'autodétermination des peuples autochtones qui est toujours bafoué. Il a demandé à l'Instance de mettre en exergue les droits des peuples autochtones à l'autodétermination lors de ses recommandations.

Le représentant de Defensora de los Pueblos Indígenas en América a estimé que les peuples autochtones ne pouvaient pas tout attendre des États mais devaient aussi agir eux-mêmes notamment pour parvenir à l'autodétermination. Il s'est montré sceptique quant aux efforts pour éliminer la pauvreté des communautés autochtones et assurer le respect de leurs droits. Selon lui, rien n'a jamais été fait et les peuples autochtones eux-mêmes doivent faire pression sur les Nations Unies.

Le représentant de Movimiento Indígena del Perú a déploré le fait que le Gouvernement péruvien veuille s'emparer des lieux sacrés autour du lac Titicaca. Il a également dénoncé le fait que le Gouvernement du Pérou s'apprête à signer un traité de libre commerce sans avoir consulté préalablement les peuples autochtones.

* * * * *